

## LA DÉFENSE DE VOS DROITS

L'accréditation de votre unité est détenue par un syndicat régional, le SPPECCQ-CSQ. En tant que membre d'un syndicat, vous avez le droit et le devoir de participer à la vie syndicale. Les droits que vous avez comme membre sont explicités dans les statuts et dans les règlements du SPPECCQ-CSQ, disponibles via le site web sppeccq.org.

Aux fins de l'application de la convention collective P1, le SPPECCQ-CSQ est représenté dans l'unité par une personne déléguée syndicale. Cette personne est habituellement soutenue par une délégation adjointe. Cette équipe a pour fonction de s'assurer du respect des droits du personnel professionnel, d'assister les membres dans les situations de grief, de distribuer la documentation syndicale, d'enquêter sur les situations problématiques en regard de la convention collective P1, de participer aux rencontres paritaires avec les représentants des centres de services scolaires ainsi que de tenir les réunions d'information et de consultation au besoin.

Divers comités paritaires, c'est-à-dire composés à parts égales de représentantes et représentants syndicaux et patronaux, œuvrent au sein de l'unité. **Le comité des relations de travail (CRT)** est un comité consultatif qui traite de toutes questions relatives aux relations de travail et de toute politique ayant une incidence sur les activités professionnelles (clause 4-2.00).

Le comité de perfectionnement s'occupe des politiques, règles, budget et activités de perfectionnement. Le montant annuel alloué est de 368,00\$ par professionnel(le). Ce montant est ajusté au prorata pour le personnel régulier à temps partiel (clauses 7-10.00 et suivantes).

Le syndicat dispose également d'une représentation régulière à des comités traitant de questions liées aux classes d'adaptation scolaire.

En vertu de la Loi de l'instruction publique, une représentante ou un représentant du personnel professionnel peut siéger au **conseil d'établissement** de chaque école et de chaque centre. Cette présence est très importante.